

Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Toulouse
Canton de Tournefeuille – Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Tournefeuille

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE TOURNEFEUILLE

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2022 A 14h00

DELIBERATION
N° 2022-55

Nature 7.10

L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre à quatorze heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Tournefeuille, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du C.C.A.S sous la présidence de Monsieur Dominique FOUCHIER.

Etaient présents : Mesdames Dominique DUPOUY, Cathy GUTH, Elisabeth HUSSON-BARNIER, Monique MARTY, Isabelle MEIFFREN, Maryline RIEU ; Messieurs Dominique FOUCHIER et David MARTINEZ.

Absents ayant donné pouvoir : Gilbert ALLIENNE avec pouvoir à Cathy GUTH ; Pierre CASELLAS avec pouvoir à Elisabeth HUSSON-BARNIER ; Sonia CAZALS avec pouvoir à Maryline RIEU ; Corinne GINER avec pouvoir à Isabelle MEIFFREN ; Mathilde TOLSAN avec pouvoir à David MARTINEZ.

Absents excusés : Madame Magali LAGARRIGUE, Monsieur Gilles POIDEVIN.

Date de convocation : 5 octobre 2022

Nombre de membres présents : 8

OBJET : TARIFS PROVISOIRES APPLICABLES AU BUDGET PREVISIONNEL 2023 DE LA RESIDENCE D'OC

Il est proposé au conseil d'administration de fixer les tarifs provisoires déterminés par le budget prévisionnel 2023, dans l'attente de l'accord du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, comme suit :

Les recettes prévisionnelles 2023 de la Résidence d'Oc ont été calculées sur les bases de variation suivantes :

- Tarif hébergement : 3,30 %
- Tarif services collectifs : 3,50 %
- Tarif dépendance : 0,00 %
- Prestations de restauration : 1,50 %